



CONCERTATION DU PUBLIC

ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

du 29 AVRIL au 2 JUIN 2024
www.portes-haut-doubs.com

KIT DE CONCERTATION RECUEIL PAPIER EN COMMUNE MEMO DEMARCHE A SUIVRE

Contenu du kit

- Affiche personnalisée à apposer dans vos affichages municipaux
- Dossier de concertation commun à toutes les communes de la CCPHD
- Annexe 1 : Cartes communales pour votre commune
- Annexe 2 : Cartes intercommunales > Ces cartes vous seront transmises ultérieurement car toutes les communes n'ont pas encore délibéré à ce jour.
- Annexe 3 : Fiches explicatives pour votre commune
- Recueil de concertation

Démarche à suivre pendant la concertation

- Mettre en consultation du public le dossier et les annexes, les jours et horaires prévus dans votre délibération ;
- Inviter les personnes à contribuer de préférence sur le recueil numérique disponible sur www.portes-haut-doubs.com OU à défaut sur le recueil papier.

Pour le remplissage du recueil papier, inviter les contributeurs à :

- Consulter d'abord l'ensemble des documents mis à disposition puis
- Cocher la filière concernée ;
- Préciser l'échelle de contribution : intercommunale ou communale, en précisant la commune si différente de votre commune ;
- Reporter l'identifiant de la zone sur laquelle porte la remarque (si identifiant déjà attribué sur la carte), OU reporter le numéro de l'observation figurant sur le recueil sur la carte sur laquelle porte l'observation
- Cocher le type de proposition formulée ;
- Développer et argumenter la proposition dans l'espace prévu à cet effet.

A l'issue de la concertation / Le dernier jour de mise à disposition des documents dans votre commune et au plus tard le 3/06/2024

- Scanner le recueil de contribution et les cartes annotées
- Envoyer les documents scannés à consultation.publique.zaer@aecenergie.fr avec copie à a.brochard@portes-haut-doubs.fr
- Envoyer les originaux à CC des Portes du Haut-Doubs – CONCERTATION ZAER

7 rue Denis Papin – BP70 – 25800 VALDAHON.

Pour mémoire, rappel des autres modalités de concertation proposées :

Les propositions de ZAER délibérées par chacune des 47 communes de la Communauté de communes sont soumises à l'avis du public du 29/04/2024 au 2/06/2024 :

- par voie électronique sur le site www.portes-haut-doubs.com
- par consultation du dossier papier au siège de la Communauté de communes :
7 rue Denis Papin à Valdahon aux heures d'ouverture
- par consultation du dossier papier en mairie aux horaires définis par chacune

Les ZAER définies seront également présentées dans le cadre de 2 réunions publiques :

- mardi 14 mai 2024 à 20h à Vercel
(salle de convivialité du complexe sportif – 18 rue du stade)
- mercredi 15 mai 2024 à 20h à Orchamps-Vennes
(salle de convivialité du Gymnase Philippe Chameau – RD41)

Le public pouvez donner votre avis :

- via le formulaire en ligne sur www.portes-haut-doubs.com
- par courrier : CC des Portes du Haut-Doubs - CONCERTATION ZAER
7 rue Denis Papin – BP70 – 25800 VALDAHON.
- sur le registre papier dédié déposé au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies des 47 communes du territoire de la CCPHD.

Pour toute question concernant cette concertation, vous pouvez contacter :

Aurore BROCHARD, chargée de mission transition écologique
a.brochard@portes-haut-doubs.fr – 07 48 12 41 14



Portes du Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES